

Blois, le 24/02/2025

Le Comité des Oeuvres Sociales a le plaisir de vous proposer  
d'assister à l'enregistrement de l'émission télé  
« N'oubliez pas les paroles » le lundi 28 avril 2025



## Assistez à votre émission favorite

Plongez-vous dans l'ambiance électrisante d'un véritable plateau de télévision. Prenez place dans le public et préparez-vous à encourager les candidats qui s'affrontent dans une compétition endiablée pour retrouver les paroles des chansons les plus populaires.

C'est une occasion unique de découvrir les coulisses d'une émission télévisée, de chanter vos chansons préférées en live et de vivre des moments de joie et de convivialité.

### **Horaires**

- 11h45 Rassemblement Place de la République à Blois
- 12h00 Départ pour la Plaine Saint Denis
- Vous assisterez à l'enregistrement de l'émission « N'oubliez pas les paroles »
- 15h30 Arrivée à la Plaine Saint Denis.
- 20h30 Rassemblement et départ
- 00h00 Arrivée à Blois

**La production mentionne qu'il est impératif que toutes les personnes qui assistent à n'oubliez pas les paroles soient en mesure de se déplacer, danser et chanter. Il s'agit d'une émission où l'on demande beaucoup d'énergie au public. Si ces conditions ne sont pas respectées, ils peuvent refuser les personnes qui ne jouent pas le jeu lors de l'émission. Le dress code demandé principalement est une tenue correcte et sans marque apparente**

**INSCRIPTION : du mardi 4 mars 2025 au vendredi 14 mars 2025**

Bulletin d'inscription pour l'enregistrement de l'émission TV du lundi 28 avril 2025

**INSCRIPTION** : du mardi 4 mars 2025 au vendredi 14 mars 2025

ADHERENT :

Nom Prénom :

Service :

N° de Poste :

Adresse personnelle :

Téléphone portable :

AYANT(S)-DROIT (NOM – Prénom date de naissance):

INVITES (NOM – Prénom- date de naissance) :

Sortie (transport bus Blois/Plaine Saint Denis A/R)	Prix	Nombre	Total
Adhérent et ayant-droit	13 €		
Invité	27 €		
	<b>TOTAL</b>		

**RAPPEL** : en cas de places insuffisantes dans le car par rapport au nombre d'inscrits, les adhérents et ayants-droit seront prioritaires par rapport aux invités. Inscription par ordre chronologique d'arrivée.